

Guide de Haute Montagne

Nature du travail

-Encadrement :Alpes, Himalaya, Andes... Rien ne fait peur à ce spécialiste de l'alpinisme ! Seul le guide de haute montagne est habilité à initier, à encadrer et à conduire des amateurs, en excursion ou en ascension (sur rocher, falaise, glace ou terrain mixte), en haute et moyenne montagne.

-Enseignement :Le guide maîtrise et enseigne les techniques de sport : alpinisme, ski de montagne, cascade de glace, escalade, canyoning, via ferrata, parcours acrobatiques, randonnée à pied ou à raquettes...

-Assurer la sécurité :Au quotidien, le guide encadre surtout des groupes pour des courses réputées faciles, et non pour l'ascension de sommets mythiques ! Quels que soient la technique sportive et l'itinéraire choisis, il veille en permanence à la sécurité de ses clients. Nourri de la culture et de l'histoire de la montagne, il n'hésite pas non plus à régaler son auditoire du récit des premières ascensions.

Compétences requises

-Prudence et technicité :Le guide de haute montagne exerce son activité dans un milieu à risques : chutes de pierre, avalanches, crevasses et glaciers, pentes vertigineuses... Il veille à sa propre sécurité comme à celle de ses clients par le choix des équipements (appareil de recherche de victimes d'avalanches, casque...) et par les mesures qu'il préconise (changement d'itinéraire, encordement, espacement de la cordée...). Pédagogue, il évalue aussi les capacités de ses clients, les met en confiance, les encourage et sait leur transmettre sa passion de la montagne.

-Force morale :Évoluer dans un environnement spécifique, gérer les situations difficiles et prendre les bonnes décisions exige de sérieuses capacités physiques et techniques, mais aussi morales et relationnelles. Tous les guides doivent adhérer au code déontologique de la profession.

-Capacités d'adaptation :S'adapter aux évolutions du tourisme sportif, proposer des prestations innovantes, fidéliser sa clientèle française et internationale... Le guide de haute montagne doit être curieux, maîtriser une ou plusieurs langues étrangères et avoir le sens du contact.

Accès au métier

Le diplôme de guide de haute montagne rattaché au brevet d'État d'alpinisme est indispensable pour exercer le métier.L'Ensa (École nationale de ski et d'alpinisme) de Chamonix est la seule école habilitée à délivrer ce diplôme. L'examen d'entrée en formation est ouvert sans condition de diplôme aux candidats majeurs détenant le module « prévention et secours civiques » de niveau 1 (PSC1). Cependant, 2 guides sur 3 au moins ont le bac et 3 sur 10 un diplôme de l'enseignement supérieur. Le temps de préparation du diplôme varie entre 1 an et demi et 6 ans.

La formation, organisée en alternance, comprend la formation générale aux métiers de la montagne et 5 stages (600 heures environ) : fondamentaux du métier, ski de montagne, alpinisme, alpinisme hivernal et stage final. Les frais pédagogiques sont très élevés, mais dès leur formation, les stagiaires aspirants guides peuvent exercer en pleine responsabilité leur activité avec certaines limitations.

Réforme en cours : le diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme va prochainement devenir le diplôme d'État d'alpinisme-guide de haute montagne enregistré au niveau II (bac + 3) au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles).

Niveau bac + 3

- Diplôme de guide de haute montagne du brevet d'État d'alpinisme

Salaire du débutant

De 240 à 300 euros par jour selon la saison.

Peu de guides sont salariés. Les salaires sont très variables selon les conditions d'exercice. Les honoraires sont libres pour les travailleurs indépendants, fixés pour chaque prestation selon l'activité, le massif, le sommet, le niveau de difficulté, le nombre de participants...

Intégrer le marché du travail

-Adaptation permanente : Les guides de haute montagne adaptent leur activité à l'évolution des disciplines sportives de pleine nature. Ils doivent aussi tenir compte de l'évolution des publics qu'ils encadrent (personnes handicapées, enfants...) comme de leur niveau de pratique. Tous les 6 ans, ils suivent un recyclage obligatoire portant notamment sur les nouveautés relatives aux techniques de progression ou aux technologies en matière de sécurité.

-Revenus fluctuants : L'activité des guides dépend fortement des conditions météorologiques et de la conjoncture économique. Leurs frais professionnels s'avèrent importants (matériel, renouvellement, assurances...). Au tarif de leurs prestations il faut en général enlever un pourcentage reversé au bureau des guides ou à l'agence de tourisme.

-Débuts tardifs : Depuis plusieurs années, l'entrée dans le métier se révèle tardive. La profession devrait cependant rajeunir car la récente rénovation de la formation vise notamment à accélérer l'obtention du diplôme. La durée d'exercice est limitée. Après 50 ans, les guides de haute montagne doivent se reconverter. Ils se consacrent alors entièrement à leur profession parallèle ou entament une nouvelle activité. Actuellement, on compte 18 femmes sur 1 600 professionnels, contre 10 femmes en 2000.